

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérative :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 novembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sylvain HERMAN
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Didier CORNET à Daniel BALISONI

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Tahar BOUANANE.

Conseiller.es ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Alain DESCOLS, Marc BONNOT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2023 A LA MAISON DU TOURISME

Rapporteur : Frédéric CHONIER, Vice-Président

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les statuts de la Communauté de communes et en particulier la compétence promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme ;

Vu la délibération 20220201-10 de la Communauté de communes actant un partenariat avec la Maison du tourisme pour la période 2022-2024.

Considérant la convention 2022-2024 avec la Maison du Tourisme ;
Considérant que les activités conduites par la Maison du Tourisme correspondent à l'intérêt général et doivent se poursuivre en 2023 ;
Considérant le besoin financier dès le mois de janvier pour assurer la continuité de service de la Maison du Tourisme.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une avance sur subvention sans attendre le vote du budget d'un montant de 130 816 euros, payable dès le mois de janvier 2023, afin de permettre à la Maison du Tourisme de fonctionner. Cette somme sera ensuite déduite du reste à percevoir par la Maison du Tourisme pour l'année 2023.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une avance de 130 816 euros à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez pour l'année 2023 ;
- **Autorise** le versement au cours du mois de janvier 2023.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 48

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

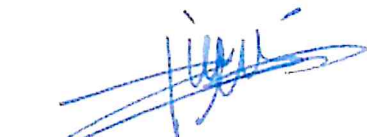
Contre :

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance

Pierre CONTIE



Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

